

Gazette du Palais

Le Journal Spécial des Sociétés

Directeur honoraire : Jean-Gaston Moore
Président : François-Xavier Charvet
Directeur de la publication : Pierre-Yves Romain
Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Iris Jousseen
Rédacteurs : Catherine Berlaud,
Philippe Gravelleau, Marie Rajchenbach
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Direction : 12, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50 / Fax : 01 46 33 21 17
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00 / Fax 01 41 08 23 60
Courrier : redactiongp@lextenso-editions.fr

Tarifs 2015

* Prix TTC au n°

Abonnés : n° normal : 1,70 € - n° spécial : 15 €
Non abonnés : n° normal : 3,10 € - n° spécial : 26 €
+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 334,89 € TTC

Recueils + table seuls : 362,46 € TTC

Journal, recueil + table : 487,02 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 389 €

Journal, recueil + table : 605 €

CCP Paris 213-93 J

Éditeur :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

La Gazette du Palais – Le Journal des Sociétés

Administrateur : Pierre-Yves Romain

Contrôleur de gestion : Cyrille de Montis

Siège social : 12, place Dauphine 75001 Paris

RCS Paris 383 314 671

Composé de :

La Gazette du Palais – Société du Harlay

SA au capital de 98 460 €

Président : François-Xavier Charvet

Directeur Général : Pierre-Yves Romain

12, place Dauphine 75001 Paris

Société de publications et de publicité pour les sociétés

SA au capital de 216 000 €

P.C.A. : Charlyne Leseur

8, rue Saint-Augustin 75080 Paris cedex 02

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

Direction artistique : Agences Louisiane et Samarcande

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso-editions.fr
et comporter 17 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

Actualité

- La cour d'appel de Paris obtient un renfort de 15 magistrats 3
- La Conférence des bâtonniers telle qu'elle-même
libres propos par Jean-Louis Cocusse 5

Doctrines

- L'audition libre, bilan et perspectives un an plus tard
étude par Emmanuel Dupic 7
- Le temps de la négociation transactionnelle face au temps
de la procédure judiciaire : comment sécuriser des pourparlers
après l'introduction d'une instance ?
note par Bernard Pons sous D. n° 2015-282, 11 mars 2015 11

Jurisprudence

- L'application, par la chambre criminelle, de l'interdiction
des doubles poursuites pénales et administratives en matière d'inités
note par Rodolphe Mésa sous Cass. crim., 20 mai 2015 21